

**- PROCES-VERBAL -**

L'an deux mil vingt-deux, le 19 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de GONCELIN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal à la mairie, sous la Présidence de Madame Françoise MIDALI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 18

Date de la convocation : 14 décembre 2022.

Nombre de votants : 19 (1 pouvoir)

**POUR : Unanimité**

**CONTRE : 0**

Etaient présents : MIDALI Françoise (Maire), GLAREY Frédéric, BRUNET-MANQUAT Martine, HENRY Philippe, CARELLA Claire, RABIET Jacques, ZIEGELMEYER Sandrine, SORNAY Eric, BURDIN Elisabeth, BRIAND Pierre, DURAND Emeric, PERDRIX Sandrine, CAMEL Jean, CRINIÈRE Tiffanie, VIGOURT Frédéric, NUCCI Odile, JACQUOT Jacqueline, CORNU Guillaume.

Pouvoir et Excusée : : COUIC Marie-Christine *pouvoir à Guillaume CORNU*.

Secrétaire de séance : BRUNET-MANQUAT Martine.

---

## **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.**
- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**
- 1. **Délibération 2022-047** : FINANCES - Ouverture des crédits d'Investissement pour l'année 2023 – Budget communal.
- 2. **Délibération 2022-048** : FINANCES - DM n° 03 – Budget Communal.
- 3. **Délibération 2022-049** : FINANCES – MAPA des Assurances – Attribution des 3 lots.
- 4. **Délibération 2022-050** : RH : Attribution de chèques-cadeaux aux agents communaux pour les fêtes de fin d'année.
- 5. **Délibération 2022-051** : TE 38 : « Enfouissement BT-TEL / Rue du Néziou : plan de financement prévisionnel.
- 6. **Délibération 2022-052** : TE 38 : « Enfouissement EP / Rue du Néziou : plan de financement prévisionnel.
- 7. **Délibération 2022-053** : Rétrocession du CCAS de la moitié indivise de la Maison SIRAND à la Commune de Goncelin et renouvellement du bail Emphytéotique avec Alpes Isère Habitat au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- 8. **Délibération 2022-054** : SUBVENTION : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de Goncelin dans le cadre du projet patrimonial initié par l'Association « *Histoire de ... Découverte et Patrimoine* ».
- 9. **Délibération 2022-055** : SUBVENTION : Attribution d'une subvention à la MFR de Coublevie (Formation par alternance).

10. **Délibération 2022-056 : TRAVAUX - SUBVENTION :** Demande de subvention pour le projet de rénovation et de la sécurisation de la voirie de la Route des Iles.
  11. **Délibération 2022-057 : SUBVENTION :** Demande d'une subvention à l'Investissement à la CAF pour achat de mobilier pour l'aménagement de l'espace intérieur du Multi-accueil.
  12. **Délibération 2022-058 : URBANISME :** Renouvellement du contrat de mission de l'architecte conseil dans le cadre des consultances architecturales avec le CAUE en intégrant la mission d'assistance d'architecte-coloriste sur les projets de ravalement de façades des particuliers.
  13. **Délibération 2022-059 : URBANISME :** Signature d'une convention d'occupation du domaine public sur le chemin rural n°07 au niveau de la parcelle section C numéro 0019 à Pelane pour la mise en place d'un SPANC.
  14. **Délibération 2022-060 : URBANISME :** acquisition supplémentaire pour réserve foncière Les Pautes – parcelles PIOLLAT
- **Questions diverses.**
  - **Notification du tableau des décisions du Maire.**

---

Madame Françoise MIDALI, Maire de Goncelin déclare à 20h30, la séance du Conseil Municipal ouverte et remercie les participants.

Il est énuméré la liste des personnes présentes, du pouvoir et de la personne excusée.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2022 :**

Madame le Maire demande si des conseillers ont des remarques à formuler sur le PV de la séance du dernier Conseil municipal.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu du dernier Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

- **Désignation d'un (e) secrétaire de séance :**

Madame Martine BRUNET-MANQUAT est élue secrétaire de séance.

En préambule au Conseil municipal, Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter les délibérations n°2022-060 à l'Ordre du Jour de cette séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conformément à l'ordre du jour, les décisions suivantes ont été adoptées lors de cette séance du conseil municipal :

1. **Délibération 2022-047 : FINANCES - Ouverture des crédits d'Investissement pour l'année 2023 – Budget communal.**

Entendu le rapport de Monsieur Frédéric GLAREY, 1<sup>er</sup> Adjoint, Délégué aux Finances, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement aux chapitres 20, 21 et 23 de la section d'investissement dans la **limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Chapitre 20 : 1 750,00 Euros**

- Achat logiciels informatiques, autres

- **Chapitre 21 : 194 625,00 Euros**

- Achat matériel Médiathèque, Multi-accueil, Pôle Petite Enfance, Mairie et Divers.

**- Chapitre 23 : 262 962,00 Euros**

- *Mairie, Ecole et divers*
- *Marché à bons de commande :*

➤ PRECISE que les dépenses d'investissement ainsi réalisées seront reprises dans le Budget Primitif 2023 de la Commune de Goncelin.

**2. Délibération 2022-048 : FINANCES - Décision Modificative n° 02 du Budget Communal.**

Sur proposition de Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances, le **Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité la Décision Modificative (DM) n° 03** concernant des ajustements financiers à réaliser sur le budget Communal, comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Article/ chapitre	Intitulé de l'Article	Dépenses	Recettes
D/ 6488- 012	Autres charges	+ 3 000 €	
D/ 6574-65	Subventions de fonction. Associations, pers. Privées	+ 4 200 €	
R/ 74718-74	Autres		+ 7 200 €

**3. Délibération 2022-049 : FINANCES – MAPA des Assurances – Attribution des 3 lots.**

Vu l'échéance au 31/12/2022 de ses contrats d'assurance, la Commune de Goncelin a lancé une consultation en marché public (procédure adaptée ouverte) en application des articles L.2123-1 et R 2123-1 et suivants du Code de la commande publique au mois de septembre 2022.

Accompagnée par le bureau d'études AFC Consultants, spécialisé dans les contrats d'assurance, la Commission d'Appel d'Offres a rendu un avis lors de sa réunion du 06 décembre 2022,

Madame le Maire rappelle que 3 lots devaient être attribués ensemble ou séparément comme suit :

- **Lot 1 : Dommages aux biens**
- **Lot 2 : Responsabilité civile,**
- **Lot 3 : Flotte automobile.**

Et que les critères d'attribution étaient les suivants :

- **Valeur technique (Coeff. : 0.60)**
- **Prix (Coeff. : 0.40)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de retenir les sociétés comme suit, pour 4 années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :
- **Lot 1 : Dommages aux biens : GROUPAMA pour un montant annuel de : 7 330.10 € TTC. (Valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2023).**  
(Rappel budget annuel actuel : 15 114 € TTC.)



## TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Compte-tenu du plan de financement prévisionnel et afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux,

**LE CONSEIL**, ayant entendu cet exposé à l'unanimité:

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 108 947 €  
Financements externes : 73 832 €  
**Participation prévisionnelle : 35 115 €**  
(Frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **33 520 €**

## TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM

De même pour les réseaux France Télécom :

**LE CONSEIL**, ayant entendu cet exposé à l'unanimité:

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 55 739 €  
Financements externes : 11 897 €  
**Participation prévisionnelle : 43 842 €**  
(Frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **42 192 €**

Ces montants pourront être réajustés en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

6. Délibération 2022-052 : TE 38 : « Enfouissement EP / Rue du Néziou : plan de financement prévisionnel.

## TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel pour l'Eclairage Public

**LE CONSEIL**, ayant entendu cet exposé à l'unanimité :

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 35 971 €  
Financements externes : 8 831 €  
**Participation prévisionnelle : 27 140 €**  
(Frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **26 168 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

**7. Délibération 2022-053 : Rétrocession du CCAS de la moitié indivise de la Maison SIRAND à la Commune de Goncelin et renouvellement du bail Emphytéotique avec Alpes Isère Habitat au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Madame le Maire rappelle que le CCAS (Ex-Bureau d'Aide Sociale) a acquis la moitié du ténement de la Maison « SIRAND » par :

1 — Acte notarié du Leg de M. Amédée Léon SIRAND, (décédé à Goncelin le 28/12/1969) au bureau d'Aide Sociale de la Commune, de la moitié indivise de l'immeuble avec sa sœur Mme Aimée SIRAND veuve Couplet. Testament du 3 juillet 1967 - Délibération du 26 juillet 1970.

Et la commune a acquis le reste par :

2- Acte de Vente de Mme Aimée SIRAND veuve COUPLET à la Commune de Goncelin de l'autre moitié indivise de l'immeuble pour 63 250 Frs.

Délibération du 17 mai 1971 du conseil Municipal de Goncelin.

Le 25 novembre 1982 a été signé un bail emphytéotique d'une durée de 40 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983, entre le bureau d'Aide Sociale de la Commune de Goncelin, la Commune de Goncelin et l'OPAC de l'Isère pour l'aménagement de 9 logements sociaux locatifs, un commerce et 2 salles de réunions. (Ténement référence cadastrale AD n°509).

Ce bail arrivant à terme le 31 décembre 2022, il est proposé à l'assemblée délibérante de le renouveler.

Vu ledit dossier,

Vu les actes d'acquisition passés par le Bureau d'Aide Sociale et la commune de Goncelin, Vu la délibération du 14 décembre 2022 du CCAS de Goncelin, actant une cession à la Commune de Goncelin à l'euro symbolique, de la part acquise à l'époque, par le Bureau d'Aide Sociale, par Leg testamentaire d'Amédée Léon SIRAND.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité :**

1° - **Accepte la proposition de la Commission Administrative du CCAS de céder à la Commune de Goncelin, à l'Euro Symbolique, par délibération n°2022-015 du 14 décembre 2022, la part de la maison « SIRAND » acquise par le Bureau d'Aide Sociale, par Leg testamentaire de Monsieur Amédée Léon SIRAND.**

2°- **Le renouvellement du bail emphytéotique, à l'euro symbolique, à Alpes Isère Habitat (Ex-OPAC), de l'immeuble communal situé au 51, avenue des Tirignons - 38570 Goncelin pour une durée de 30 années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui viendra à expiration, le 31 Décembre 2052.**

3° - **Dit que la Commune de Goncelin s'engage à échéance du nouveau bail au 31 Décembre 2052, à maintenir dans ce bâtiment les appartements à usage social et le commerce du RDC.**

4° - **D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à signer rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 le bail préparé par le Notaire.**

5° - **Mandate Maître MICOUD, Notaire** à Goncelin pour rédiger en la forme administrative, les formalités nécessaires à la rétrocession de la moitié indivise du CCAS à la commune de Goncelin, et en vertu de l'article L 1311-13 du CGCT, la rédaction du bail Emphytéotique et procéder aux droits d'enregistrement et de publicité foncière.

**8. Délibération 2022-054 : SUBVENTION : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de Goncelin dans le cadre du projet patrimonial initié par l'Association « Histoire de ... Découverte et Patrimoine ».**

Madame Claire CARELLA, adjointe aux Affaires Scolaires explique à l'assemblée que les classes de CM1 et de CM2 de l'école élémentaire de Goncelin travailleront en 2023 avec l'Association « Histoire de ... Découverte et Patrimoine » sur un projet pédagogique de découverte du patrimoine local de la Commune de GONCELIN.

Une délibération pour l'accord d'un financement pour la réalisation d'un livret a déjà été prise lors du dernier Conseil municipal sur ce sujet. (Délibération 2022-046).

Or, il s'avère que pour des raisons pratiques, il soit plus simple de verser une subvention à l'école élémentaire pour prendre en charge les frais de ce dispositif (comprenant les interventions de l'Association + confection des plaquettes).

C'est pourquoi, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, le versement exceptionnel d'une subvention à l'Ecole élémentaire de Goncelin (coopérative de l'école élémentaire), d'un montant de 1 000 € pour la réalisation de ce projet pédagogique.**

**9. Délibération 2022-055 : SUBVENTION : Attribution d'une subvention à la MFR de Coublevie (Formation par alternance).**

Madame le Maire explique à l'assemblée d'un jeune de Goncelin étudie à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Coublevie, en formation professionnelle agricole .

Cet établissement a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité le versement d'une subvention de fonctionnement, à la MFR de Coublevie, pour un montant de 100 €.**

Cette somme sera versée au compte D6574-65 de la section de Fonctionnement du budget principal

**10. Délibération 2022-056 : TRAVAUX - SUBVENTION : Demande de subvention pour le projet de rénovation et de la sécurisation de la voirie de la Route des Iles.**

Madame le Maire informe que des travaux « route des Iles » sont programmés en 2023 ; travaux anticipés par ceux engagés par le TE 38 qui enfouit la ligne électrique moyenne tension.

Le projet vise la sécurisation du tronçon situé entre le carrefour à feu, croisement avec l'Avenue des Tirignons, et le pont situé au-dessus de la voie ferrée.

En tenant compte des exigences d'une départementale de catégorie 1, la commune souhaite :

- **Améliorer la visibilité des deux croisements** : 1- le débouché rue du Stade et 2- le débouché rue de la Gare.
- **Aménager un cheminement piéton accessible**, sécurisé et fonctionnel ; tout en rationalisant les passages piétons, au travers d'une réflexion sur les abords.
- **Améliorer l'entrée de ville** juste après le pont de la voie SNCF.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à **430 000 € HT de travaux et 25 000 € HT de maîtrise d'œuvre.**

Les travaux sont prévus pour l'été 2023 et seront inscrits au BP 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE de demander au Département de l'Isère (Dotation territoriale), et à l'Etat (DSIL 2023) des subventions les plus élevées possibles pour les taux respectifs de 15% et 20%.**
- **MANDATE madame le Maire pour solliciter ces aides financières aux diverses institutions territoriales,**
- **VALIDE le plan de financement de ces travaux.**

**11.Délibération 2022-057 : SUBVENTION : Demande d'une subvention d'investissement à la CAF pour achat de mobilier afin d'aménager l'espace intérieur du Multi-accueil.**

Dans le cadre du projet d' « *Aménagement de l'Espace* » du Multi-accueil de Goncelin, un travail a été réalisé par le personnel de notre structure communale en collaboration avec une Educatrice de Jeunes Enfants de l'ACEPP 38 et des entreprises spécialisées.

Plusieurs devis ont été demandés.

Le montant des achats de mobiliers s'élèverait approximativement à **40 000 € HT**.

Afin de pouvoir réaliser l'aménagement intérieur de la crèche, **la Commune de Goncelin SOLLICITE une subvention d'Investissement la plus élevée possible auprès de la CAF de l'Isère.**

Ladite somme sera inscrite au BP 2023.

**12.Délibération 2022-058 : URBANISME : Renouvellement du contrat de mission de l'architecte conseil dans le cadre des consultances architecturales avec le CAUE en intégrant la mission d'assistance d'architecte-coloriste sur les projets de ravalement de façades des particuliers.**

Compte-tenu de l'échéance au 31/12/2022 de la convention architecturale avec le CAUE et du contrat lié aux permanences de l'architecte conseil (Monsieur Guillaume Daydé-Sens architecture), Monsieur Philippe HENRY, Adjoint à l'Urbanisme explique à l'assemblée qu'il convient ce jour de procéder leur renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Considérant également la fin de la mission menée, depuis l'année 2000, par Madame Courier-Joly, architecte-coloriste, missionnée par SOLIHA-ISERE-SAVOIE (Ex-PACT de l'Isère) à compter du 31 décembre 2022, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**AUTORISE**

- Le renouvellement de la convention de « Consultance architecturale » sur la Commune de Goncelin et la convention à intervenir avec le CAUE pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Le renouvellement du contrat de mission de notre Architecte-conseil, Monsieur Guillaume Daydé / Sens Architecture, pour 3 années supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**DECIDE**

- D'intégrer la mission d'Architecte-coloriste pour le suivi des ravalement des façades à Goncelin (Subventions communales) à la convention architecturale du CAUE .

Désormais les permanences subventionnées à hauteur de 25% par le Département de l'Isère et autorisées par le CAUE, seront portées de 1 à 2 par mois maximum.

**13.Délibération 2022-059 : URBANISME : Signature d'une convention d'occupation du domaine public sur le chemin rural n°07 au niveau de la parcelle section C numéro 0019 à Pelane pour la mise en place d'un SPANC.**

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme explique qu'il est nécessaire pour la Commune de Goncelin de signer une convention d'occupation du Domaine public sur le chemin rural n°07, avec Mme NAUDE Flore-Anne, propriétaire de la parcelle section C – Numéro 019 sise au : 32, route de Pelane, pour la réalisation d'une micro-station de traitement autonome d'eaux usées (SPANC), non concevable (pour des raisons techniques) à l'intérieur du dit ténement.



Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer avec la propriétaire cette convention pour une durée de 30 ans, (renouvelable par tacite reconduction) avec exonération de la Redevance d'occupation du domaine public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, cette proposition.**  
Ce document devra être approuvé par un acte notarié à la charge de l'occupant du domaine public.

#### **14.Délibération 2022-060 : URBANISME : acquisition supplémentaire pour réserve foncière Les Pautes – parcelles PIOLLAT**

Madame le Maire explique que lors de l'acquisition de la parcelle AE 987 par délibération 2022-010 du 04 avril 2022 concernant les terrains des « Pautes », il a été omis l'acquisition des enclaves AE 124 et AE 988 situées au milieu de cette parcelle AE 987.

Nom Prénom	N° de parcelle	Section	Surface cadastrale 2020 (en m <sup>2</sup> )	Lieu-dit
Mme LEPLAN Chantal Antoinette épouse PIOLLAT	124	AE	22.00	« Les Pautes »
	988	AE	26.00	

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, **le Conseil Municipal de Goncelin à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles AE 124 et AE 988 pour un prix maximum de 30 € / m<sup>2</sup>, soit un **total de : 1 440.00 € TTC** .
- **MANDATE** Maître Françoise MICOUD, Notaire à Goncelin pour réaliser l'acte authentique avec la propriétaire.
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget 2023 au compte 2111.

#### **- Questions diverses :**

- ❖ Guillaume CORNU a demandé à Françoise MIDALI de soumettre 2 questions au Conseil Municipal :

1/ Est-il prévu d'installer un nouveau panneau d'affichage libre pour remplacer celui qui a été supprimé avec l'installation du DAB ?

*Madame le Maire lui répond que l'ancien panneau était celui du plan de la Commune (remis sur le DAB) et qu'il ne sera pas remplacé.*

2/ Une discussion s'engage entre M. Guillaume CORNU et Madame le Maire concernant le PLH intercommunal du Grésivaudan et la loi ZAN.

#### ❖ **Autres informations :**

- *Distributeurs Automatique de Billets : 1520 retraits* ont été effectués sur le mois de novembre.

De plus, une nouvelle fonction sur le choix des billets à recevoir a été mise en route dernièrement.

○ *Guillaud Traiteur* : les enfants des cantines (maternelle et primaire) + le Multi-accueil bénéficieront de la **venue d'un Food-truck qui viendra leur préparer des crêpes pour les enfants, les 17 et 19 janvier 2022.**

- *Marché de Noël* : le **vendredi 23 décembre**. A partir de 15h00 au gymnase la commune offre un **spectacle pour les enfants**, suivi d'une **déambulation de musiciens** dans le village.

- *Vœux du Maire* :

Vœux du Personnel : Jeudi 12 janvier 2022

**Vœux à la Population : Jeudi 19 janvier 2022 - Salle de Réception au gymnase.**

- *Départ de Madame Sandrine PERDRIX* :

Madame le Maire annonce le départ, pour raisons professionnelles, de Madame Sandrine PERDRIX de son poste de conseillère municipale à Goncelin.

Monsieur Lionel VALENTIN, suivant sur la liste lui succèdera au sein du Conseil municipal.

Françoise MIDALI tient à remercier chaleureusement Sandrine pour son travail et souhaite la bienvenue à Lionel.

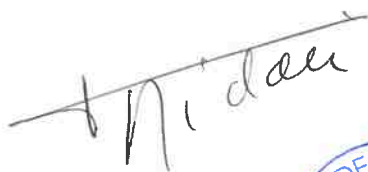
A l'issue du Conseil, un échange a eu lieu avec une délégation du Club de Foot Goncelinois.

- **Notification du tableau des décisions du Maire au 19 décembre 2022.**

Conformément au Code Général des Collectivités, le tableau des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation de compétences (délibération n°2020-021 du 28 mai 2020) le tableau des décisions du Maire sera envoyé par mail aux Elus pour remarques éventuelles et notification.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22 H 30.

**Le Maire**  
**Françoise MIDALI**



**La Secrétaire de séance,**  
**Martine BRUNET-MANQUAT.**

